

**Monsieur Emmanuel BARBE**

Délégué Interministériel à la Sécurité  
Routière  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Saint Ouen, le 24 février 2016

**Objet : Inquiétude de la profession sur la privatisation de l'ETG et le maintien du local**

Monsieur le Délégué,

L'UNIC, branche Education Routière de la FNAA, souhaite avoir des éclaircissements officiels quant à la mise en place de la privatisation des examens ETG et des nouvelles 1000 questions d'examens, ainsi que sur l'état d'avancement des travaux sur l'arrêté de 2001 et notamment sur le local.

Sur la privatisation de l'ETG souhaitée par l'UNIC depuis 2006, cette mesure inquiète les professionnels non avertis ou désinformés. Les craintes de nos collègues reposent sur les sujets suivants :

- Perte de la formation ETG.
- Perte de la possibilité de réserver des places d'examens pour leurs élèves.

Les informations, informelles, dont nous disposons nous rassurent sur ces craintes et nous laissent à penser que les écoles de conduite pourront continuer leur travail d'éducation des futurs conducteurs.

Une publication du cahier des charges incombant aux opérateurs privés serait utile au débat et au rétablissement d'une ambiance sereine dans la profession.

Sur la modification de l'arrêté de 2001, un point d'achoppement est toujours en suspens à savoir le maintien du local. L'UNIC tient à rappeler que ce maintien, s'il peut être aménagé sous certaines conditions, est non négociable. Comme vous le savez, la suppression du local mettrait en péril les 13.000 écoles de conduite présentes sur l'ensemble du territoire.


Il est évident que si la réforme engagée doit amener à confirmer ces craintes l'UNIC n'hésitera pas à appeler à des actions fortes.

Il nous semble essentiel de rassurer la profession et cela très rapidement. A cette fin nous vous demandons de publier un communiqué officiel précisant :

- Que les écoles de conduite auront accès à la réservation des places, soit individuellement pour leurs élèves, soit par réservation groupée.
- Le calendrier de déploiement des opérateurs privés par département.
- Si possible le nombre de centres d'examens privés ou à minima le nombre de places qui devront être produites par ces nouveaux opérateurs.
- Une confirmation du maintien du local.

A notre sens cette information que nous sollicitons devrait être publiée dès le 26 février. Elle contribuera à rassurer les professionnels de l'enseignement de la conduite, très inquiets pour leur avenir et celui de leurs salariés.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de notre haute considération.



Président de l'UNIC et de la  
Branche Education Routière de la FNAA  
Philippe COLOMBANI